Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260126-2026_01-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.01

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 20 janvier 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Martine LE BOZEC - Claude TAUVRY, Adjoints - Daniel RÉAU - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Nina CORLAY - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Isabelle LE DREFF - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN*
***Absents excusés** : Marine CHETODEL - Christian LABETOULLE*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Portage de repas - Avenant à la convention avec la Maison Saint-Joseph

Depuis le transfert du service de portage de repas du comité d'entraide de Sainte-Tréphine vers l'association YVANNE – Maison Saint-Joseph à partir du 1er septembre 2023, il est demandé aux collectivités du périmètre d'intervention de participer à financer ce service.

Jusqu'à présent, les communes participaient à hauteur de 1.15 € par repas, la maison Saint-Joseph demande aux collectivités d'augmenter cette participation à 1,20 € par repas.

Compte tenu de l'importance de ce service pour les personnes âgées du territoire et considérant que les collectivités ne peuvent gérer elles-mêmes ce service, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant à la convention valable pour une durée d'une année reconductible tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention proposée par la Maison Saint-Joseph avec une participation de 1,20 €/repas,
- **dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de cette dépense sont inscrits au budget.

MAIRIE DE GOUAREC 22570

Fait et délibéré le 26 janvier 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,